

Plan d'action de développement durable du CMADQ

2022-2023

conservatoire.
gouv.qc.ca



CONSERVATOIRE

Conservatoire
de musique
et d'art dramatique
du Québec



PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU CONSERVATOIRE ANNÉE DE TRANSITION 2022-2023

Le 24 mars 2016, le Conservatoire adoptait son premier plan de développement durable visant la période 2015-2020 conformément à la stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. En 2021 et en 2022, le gouvernement du Québec a reporté par décrets ¹ la révision générale de la stratégie gouvernementale de développement durable initialement jusqu'au 31 mars 2021, et par la suite, jusqu'au 27 octobre 2022, soit jusqu'à la durée maximale de deux ans prévus par la Loi sur le développement durable.

Les décrets de report sont complétés par des directives gouvernementales encadrant les mises à jour des plans d'action de développement durable (PADD) pour les années 2021-2022 et 2022-2023. Conformément à la directive gouvernementale applicable pour le PADD de 2022-2023, le Conservatoire ajoute pour 2022-2023 deux actions additionnelles, soit une relative aux acquisitions responsables et une relative à la prise en compte des principes de développement durable dans le cadre des interventions de l'institution. Le Conservatoire maintient par ailleurs quatre des cinq actions qui avaient été identifiées pour 2021-2022², avec adaptation de certains indicateurs et cibles.

Orientation gouvernementale 1 - Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique		
Objectif gouvernemental 1.1 - Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique		
ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES POUR 2022-2023
1. Mettre en place un processus interne de suivi des indicateurs d'acquisition responsable	5. Proportion des acquisitions responsables effectuées	S/O

¹ Décret 512-2021 du 31 mars 2021 et Décret 626-2022 du 30 mars 2022

² Par son plan d'action de développement durable 2021-2022, prévoyait, parmi ses actions, offrir le soutien requis aux élèves présentant des troubles d'apprentissage pour favoriser la poursuite de leur apprentissage dans les meilleures conditions possible. L'indicateur lié à cette action, était la mise en place d'un processus de gestion des demandes des étudiant.e.s en situation de troubles d'apprentissage, ce qui a été réalisé à l'automne 2021.

Orientation gouvernementale 1 - Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique		
Objectif gouvernemental 1.1 - Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique		
ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES POUR 2022-2023
<p>2. Promouvoir la mobilité durable auprès des employé.e.s et des étudiant.e.s du Conservatoire</p>	<p>2.1 Nombre de mesures de sensibilisation auprès des employé.e.s et des étudiant.e.s du Conservatoire</p> <p>2.2 Nombre d'employé.e.s et d'étudiant.e.s du Conservatoire</p>	<p>2.1 Deux (2) mesures de sensibilisation faites auprès des employé.e.s et des étudiant.e.s d'ici le 30 juin 2023</p> <p>2.2 1 300 étudiant.e.s et employé.e.s visés par au moins une des mesures de sensibilisation</p>

Orientation gouvernementale 1 - Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique		
Objectif gouvernemental 1.2 - Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics		
ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES POUR 2022-2023
<p>3. Mettre en place un processus interne pour assurer la prise en compte des éléments de développement durable dans le cadre de projets structurants du Conservatoire</p>	<p>3. Proportion des projets structurants du Conservatoire ayant fait l'objet d'une évaluation de la durabilité</p>	<p>S/O</p>

Orientation gouvernementale 1 - Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique Objectif gouvernemental 1.5 - Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial		
ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES POUR 2022-2023
<p>4. Favoriser l'accès des personnes handicapées aux activités culturelles du Conservatoire</p>	<p>4. Actions mises en place pour diffuser certaines mesures d'accessibilité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - mesure de gratuité pour les accompagnateurs de personnes handicapées (Carte d'accompagnement loisir (CAL), de l'AQLPH (Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées)) - Équipement disponible aux personnes malentendantes aux installations de Montréal pour une écoute adaptée des concerts et des productions théâtrales 	<p>4 a) Courriel de rappel auprès du personnel d'accueil des mesures d'accessibilités offertes d'ici le 30 juin 2023</p> <p>4 b) Diffusion des mesures d'accessibilité dans au moins un outil de communication du Conservatoire d'ici le 30 juin 2023</p>

Orientation gouvernementale 4 - Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques Objectif gouvernemental 4.3 - Appuyer et promouvoir le développement des mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés		
ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES POUR 2022-2023
<p>5. Favoriser l'accès des personnes issues des milieux défavorisés aux activités culturelles du Conservatoire des établissements de Québec et de Montréal</p>	<p>5. Nombre de gratuités offertes par les établissements de Montréal et de Québec aux personnes issues des milieux défavorisés par l'entremise d'organismes communautaires et d'écoles</p>	<p>5. Distribution de cent paires de billets gratuits offerts par le Conservatoire et distribués par des organismes communautaires et écoles d'ici le 30 juin 2023</p>

Orientation gouvernementale 5 - Améliorer par la prévention la santé de la population		
Objectif gouvernemental 5.1 - Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie		
ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES POUR 2022-2023
<p>6. Sensibiliser les étudiant.e.s sur des questions de santé mentale et de mieux-être</p>	<p>6.1 Conférences/ateliers offerts aux étudiant.e.s des niveaux supérieurs (collégial et universitaire) par le Service à la vie étudiante du Conservatoire</p> <p>6.2 Taux de participation des étudiant.e.s des niveaux supérieurs aux conférences/ateliers offerts</p>	<p>6.1 Trois conférences/ateliers offerts d'ici le 30 juin 2023</p> <p>6.2 Taux de participation visé de 10 % des étudiant.e.s des niveaux supérieurs à l'ensemble des conférences/ateliers offerts</p>